



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Gendarmerie nationale

## EXTRAIT DU R A P P O R T

**concours OG SD**  
– session 2026 –

Placées sous la présidence du général de division Nicolas MATTHÉOS, les épreuves du concours OG SD se sont déroulées conformément aux textes de référence.

**45 places maximum étaient offertes à ce concours** (45 places en 2025).

Les épreuves écrites d'admissibilité, organisées par la division du recrutement, des concours et des examens (DRCE) ont eu lieu le 06 janvier 2026 dans un centre unique en métropole sur le site des ESSELIÈRES à Villejuif (94) et dans les COMGEND outre-mer.

Les épreuves orales et sportives d'admission se sont déroulées à l'AMGN du 23 mars au 10 avril 2026 inclus.

### **I – DONNÉES CHIFFRÉES**

**147** candidats ont déposé un dossier de candidature (169 en 2025) et 144 ont été autorisés à concourir.

**138** candidats étaient présents aux épreuves écrites et **112 ont été déclarés admissibles**. La moyenne générale des 138 candidats s'établit à **10,6392/20** (10,7950 en 2025).

Pour l'épreuve orale d'admission, **105** des 112 candidats admissibles se sont présentés. Au terme des épreuves et après délibération, le jury a retenu **45 candidats sur liste principale et 2 sur liste complémentaire**.

### **II – APPRÉCIATIONS D'ENSEMBLE SUR LES ÉPREUVES**

#### **21 – Épreuves écrites d'admissibilité**

**211 – Épreuve de culture générale** (durée 4 heures – coefficient 25 – note éliminatoire <5/20)

Le sujet était :

**« Le mal qui est dans le monde vient presque toujours de l'ignorance, et la bonne volonté peut faire autant de dégâts que la méchanceté, si elle n'est pas éclairée ».**

**Albert Camus (La peste – 1947).**

**Selon vous, l'éducation est-elle le remède contre les maux de notre société ?**

Les notes vont de 0,6750 à 18,4500/20 et la moyenne générale est de **10,7306**.  
4 candidats ont obtenu une note éliminatoire sur cette épreuve.

#### **Remarques sur la forme :**

Les introductions sont, dans l'ensemble, présentes. Elles témoignent d'un effort de contextualisation du sujet, mais demeurent souvent trop brèves et insuffisamment problématisées. Les accroches apparaissent parfois maladroites ou éloignées du thème proposé. Hormis quelques copies particulièrement abouties, l'annonce du plan est généralement formulée, avec un degré variable de clarté et d'élégance.

Le développement est le plus souvent structuré autour d'un plan identifiable. Toutefois, certaines copies souffrent d'une présentation insuffisamment aérée : absence d'alinéas, de paragraphes distincts ou de transitions, ce qui nuit à la lisibilité et à la progression du raisonnement. Le recours à une numérotation très scolaire des parties et sous-parties, s'il facilite parfois le repérage, tend également à rigidifier l'argumentation et à faire disparaître les articulations logiques indispensables à la qualité de la démonstration. Les conclusions sont fréquemment trop succinctes. Beaucoup se limitent à une reformulation des idées développées sans véritable prise de hauteur ni ouverture pertinente.

La qualité de l'expression écrite demeure inégale. Si l'écriture est généralement lisible, certaines copies révèlent des lacunes syntaxiques notables : phrases inachevées, constructions maladroites, accords approximatifs. L'orthographe, sans être systématiquement pénalisante, reste perfectible et témoigne parfois d'un manque de relecture attentive. Les erreurs récurrentes relevées sur des termes pourtant courants dans l'environnement professionnel des candidats, tels qu'« interpellation » ou « narcotraffic », apparaissent particulièrement surprenantes pour des militaires de l'institution. Plus largement, des fautes portant sur les termes mêmes du sujet traduisent un défaut de rigueur et d'attention aux détails. Un nombre significatif de copies comporte ainsi plus d'une trentaine de fautes d'orthographe.

Enfin, plusieurs candidats adoptent un registre de langue trop relâché, proche de l'expression orale, voire familière. L'usage excessif des guillemets ou d'expressions courantes affaiblit la crédibilité de certaines copies et ne correspond pas aux exigences de l'exercice. À l'inverse, certains devoirs cherchent à adopter un style artificiellement soutenu, au moyen d'un vocabulaire complexe mais souvent mal maîtrisé ou employé à contre-sens. Cette recherche excessive d'emphase alourdit le propos et nuit à la clarté de l'analyse.

#### **Remarques sur le fond :**

Un nombre important de candidats n'a pas pris le soin de définir précisément les termes du sujet. Cette lacune a souvent conduit à l'absence, totale ou partielle, d'idée directrice et a nuit à la cohérence générale du raisonnement développé par la suite.

Le sujet proposé n'exigeait pas une culture générale particulièrement érudite, qu'elle soit littéraire, philosophique ou doctrinale. En revanche, il supposait une réflexion personnelle, un véritable effort de problématisation ainsi qu'une capacité à prendre position de manière argumentée. À défaut, de nombreux candidats se sont enfermés dans une approche descriptive ou se sont éloignés progressivement du sujet.

Les copies les plus satisfaisantes sont celles qui ont su proposer une problématique claire, structurée autour d'un raisonnement cohérent et approfondi. Les meilleurs candidats ont également manifesté une réelle volonté de convaincre en mobilisant des exemples pertinents, des références historiques, culturelles ou contemporaines, intégrées avec justesse au service de l'argumentation.

À l'inverse, de nombreuses copies se sont limitées à une juxtaposition d'idées générales, sans véritable analyse critique. Le manque de réflexion de fond s'est traduit par des développements confus, des enchaînements artificiels ou redondants, et parfois un traitement partiellement hors sujet. Cette difficulté à construire une démonstration solide révèle une maîtrise insuffisante des principes de structuration de la pensée et de l'argumentation, souvent liée à une définition imprécise ou superficielle des termes du sujet. Certains candidats semblent ainsi se perdre dans leurs propres explications, faute de ligne directrice clairement établie.

Par ailleurs, les exemples mobilisés ne sont pas toujours explicités ni reliés de manière convaincante à l'idée défendue. L'argumentation manque alors de profondeur et se réduit parfois à une succession d'affirmations insuffisamment justifiées.

Au-delà des insuffisances méthodologiques, certaines copies ont été pénalisées par des erreurs factuelles importantes ou des approximations historiques particulièrement regrettables. Ont notamment été relevées des affirmations telles que « la séparation de l'Église et de l'État en 1789 » ou encore « Jules Ferry rendant l'école obligatoire en 1989 ». De la même manière, plusieurs candidats ont attribué de fausses citations à des responsables politiques ou commis des erreurs sur des œuvres et leurs auteurs ou réalisateurs.

Enfin, très peu de candidats ont évoqué les politiques publiques et les dispositifs mis en œuvre, tant au niveau national qu'international, afin de répondre à la crise de l'éducation, alors même que cette dimension constituait un axe de réflexion pertinent pour enrichir l'analyse du sujet.

### **Conclusion :**

**Sur la forme**, la maîtrise des attendus de l'épreuve est perfectible pour la plupart des candidats alors que ce sont des points faciles à acquérir.

**Sur le fond**, la principale difficulté rencontrée par les candidats demeure celle de la problématisation. Un devoir de culture générale ne peut être abordé sans la formulation préalable d'une véritable question directrice. Cette étape constitue le fondement même de l'exercice : elle oriente la réflexion, structure le raisonnement et permet d'explorer les enjeux essentiels du sujet proposé. En l'absence de problématique clairement définie, l'argumentation perd rapidement en cohérence et en pertinence.

Les candidats doivent ainsi consacrer davantage de temps à l'analyse précise du sujet et à la définition rigoureuse des notions clés qui le composent. Trop souvent, la problématique se limite à une reprise quasi littérale de l'intitulé du sujet ou à une reformulation superficielle de celui-ci, sans véritable profondeur de réflexion ni originalité. Il en résulte

des développements confus, un raisonnement insuffisamment structuré et une argumentation peu convaincante.

Les meilleures copies sont, à l'inverse, celles qui parviennent à dégager une interrogation centrale claire, nuancée et féconde, servant de fil conducteur à l'ensemble du devoir. Cette maîtrise de la problématisation permet aux candidats de construire une démonstration cohérente, équilibrée et véritablement argumentative.

Une attention particulière doit également être portée à la conclusion. Celle-ci ne saurait se limiter à un simple résumé des développements précédents. Elle doit répondre explicitement à la problématique posée, mettre en évidence les principaux enseignements du raisonnement conduit et, le cas échéant, ouvrir utilement la réflexion sur une perspective connexe. Cette étape essentielle, révélatrice de la capacité du candidat à prendre de la hauteur sur son propre propos, demeure pourtant trop souvent négligée, expédiée ou entièrement sacrifiée.

**312-Épreuve à option** (durée 3 heures – coefficient 15 – note éliminatoire < 5/20)

**a – Synthèse de dossier : 78 candidats**

Le sujet était :

**« Les nouvelles mobilités »  
« Quel est l'avenir de la voiture électrique en France ? »**

L'épreuve était composée de 9 documents de 28 pages. Les notes vont de 0,3000 à 18,2500/20 et la moyenne générale est de **10,7929** (10,65/20 en 2025). 10 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

**Remarques sur la forme :**

Le niveau général des copies apparaît très hétérogène et demeure globalement moyen, tant sur le plan rédactionnel que dans la maîtrise de la méthodologie propre à l'épreuve de synthèse de dossier.

De nombreux candidats rédigent des phrases excessivement longues, souvent maladroites dans leur construction, comportant des erreurs de conjugaison, d'accords, ou parfois, des phrases incomplètes dépourvues de verbe. Ces lacunes nuisent à la clarté du propos et à la qualité générale de la démonstration.

La présentation matérielle des copies constitue également un point de vigilance. Une écriture peu lisible, trop serrée ou insuffisamment aérée complique considérablement la lecture et rend parfois difficile le décompte même des lignes ou des pages. Cette première impression, souvent défavorable, nuit inévitablement à la réception globale du devoir par le correcteur.

La structuration des copies reste fréquemment insuffisante. Introductions et conclusions apparaissent parfois sous la forme d'un bloc unique, sans alinéas, retraits ou organisation clairement identifiable. Des déséquilibres importants sont également observés entre les différentes parties du devoir, notamment entre des introductions très développées et des conclusions particulièrement brèves.

Très peu de candidats parviennent à dégager une véritable problématique et à construire leur devoir autour d'une idée directrice clairement assumée. Nombre d'entre eux se limitent à une simple synthèse descriptive, voire à une paraphrase des documents proposés, sans réelle prise de recul analytique.

De même, les parties et sous-parties manquent souvent de lisibilité immédiate. Leur articulation apparaît insuffisamment marquée, obligeant parfois le correcteur à relire plusieurs passages afin de comprendre la progression du raisonnement. L'absence fréquente de transitions et de conclusions intermédiaires nuit à la fluidité de l'argumentation et affaiblit la cohérence d'ensemble.

À l'inverse, les candidats qui respectent les principes élémentaires de structuration (hiérarchisation claire des idées, transitions, équilibre des parties et qualité de présentation) se distinguent rapidement par la lisibilité et la solidité de leur copie.

Enfin, certaines copies ont été jugées trop courtes.

#### **Remarques sur le fond :**

Le sujet proposé ne présentait pas de difficulté majeure de compréhension sur le fond. Il exigeait essentiellement un travail rigoureux de synthèse des informations issues des documents ainsi qu'une structuration claire et cohérente du devoir.

Toutefois, de nombreux candidats se sont limités à une exploitation superficielle du sujet, se contentant de reprendre son intitulé ou de juxtaposer les éléments tirés des documents. Plusieurs copies relèvent ainsi davantage de la paraphrase que d'une véritable réflexion argumentée, sans réponse explicite à la question posée ni réel effort de problématisation.

Certains candidats semblent, par ailleurs, ne pas maîtriser pleinement les exigences méthodologiques propres à l'exercice de synthèse. Plusieurs devoirs consistent principalement en une reprise plus ou moins organisée de passages entiers des documents, aboutissant à un traitement très général du thème de la voiture électrique, sans véritable analyse ni recul critique.

Dans l'ensemble, les documents ont néanmoins été correctement exploités par une majorité de candidats afin d'appuyer leur argumentation.

Comme lors des précédentes sessions, les idées directrices développées demeurent souvent trop simplistes. Nombreux sont les candidats qui se sont bornés à reformuler le sujet sans en approfondir les enjeux. Très peu ont pris le soin de définir précisément les termes du sujet, alors même que cette étape conditionnait la qualité du raisonnement. Une définition plus rigoureuse aurait notamment permis de mieux cerner le périmètre géographique imposé, centré sur la France, et d'éviter des développements consacrés principalement à la situation européenne. Plusieurs candidats se sont ainsi partiellement éloignés du sujet.

Enfin, la majorité des copies ne comporte ni conclusions intermédiaires ni transitions clairement identifiables entre les différentes parties. Cette absence d'articulation nuit à la lisibilité du raisonnement et affaiblit la cohérence d'ensemble du devoir.

### **b – Mathématiques : 7 candidats**

Les notes vont de 4,7750 à 18,25/20 et la moyenne générale est de 11,6475 (12,21 en 2025).

#### **Remarques sur la forme :**

L'épreuve, suffisamment découpée et équilibrée dans sa construction, permettait de couvrir un large éventail des notions du programme de mathématiques de terminale, notamment l'étude de fonctions, les suites récurrentes, la géométrie et les probabilités. Cette diversité offrait aux candidats convenablement préparés la possibilité d'obtenir une note satisfaisante, voire supérieure à la moyenne, même en cas de maîtrise partielle de certaines parties du programme.

La durée de l'épreuve apparaissait, dans l'ensemble, adaptée au niveau attendu ainsi qu'à la densité des exercices proposés. Elle permettait aux candidats ayant effectué un travail de révision sérieux de traiter l'essentiel du sujet dans des conditions raisonnables.

### **c – Cas concret professionnel : 53 candidats**

Les notes vont de 5,25 à 14,1750 /20 et la moyenne générale est de **9,8809** (9,50/20 en 2025).

#### **Remarques sur la forme :**

La plupart des candidats se sont attachés à développer et argumenter leurs réponses, ce qui témoigne d'un réel effort de réflexion et de justification. Toutefois, la qualité rédactionnelle demeure souvent moyenne, tant sur le plan de la syntaxe que de l'orthographe. Certaines copies se révèlent particulièrement difficiles à lire, en raison d'une écriture peu lisible ou d'une expression maladroite. L'orthographe apparaît parfois très approximative, ce qui nuit à la clarté du propos et à la qualité générale de la copie.

Par ailleurs, il est rappelé que les candidats doivent impérativement faire apparaître de manière explicite le numéro des questions auxquelles ils répondent. Il n'appartient pas au correcteur de rechercher, au sein de développements parfois longs et peu structurés, les éléments correspondant aux questions posées. Une présentation rigoureuse et clairement organisée constitue une exigence élémentaire de l'épreuve.

#### **Remarques sur le fond :**

De nombreux candidats entretiennent une confusion entre la méthode de raisonnement tactique et l'élaboration des ordres. Si les moyens et modes d'action, tant opérationnels que préventifs, apparaissent globalement connus, leur maîtrise demeure souvent partielle et incomplète.

Une faible connaissance des textes de référence a également été constatée, indépendamment des spécificités propres à la gendarmerie départementale ou mobile. Les références réglementaires sont fréquemment méconnues, tandis que les fondamentaux relatifs à l'organisation du service ou à l'armement ne sont maîtrisés que de manière partielle.

Le dispositif ISG ainsi que les mécanismes de neutralisation des repos apparaissent particulièrement mal connus des candidats.

En revanche, les réactions face aux problématiques liées aux ressources humaines ou à la déontologie sont globalement satisfaisantes. Il convient toutefois de rappeler aux candidats l'importance d'une lecture attentive et précise des questions posées afin d'éviter les hors-sujets. Chaque terme employé dans l'énoncé revêt une importance particulière et oriente directement la réponse attendue.

À titre d'exemples :

- la question A1 portait sur la méthode utilisée pour préparer la mission ; les réponses fondées sur l'OI ou le SMEEP étaient donc inadaptées, ces outils intervenant déjà dans le cadre de l'élaboration des ordres ;
- la question A6 concernait les leviers d'action complémentaires non opérationnels ; pourtant, de nombreux candidats ont présenté exclusivement des dispositifs opérationnels ;
- la question B1 visait la présentation du dispositif ISG et non les formations VIF accessibles aux personnels ;
- la question B2 portait sur le processus d'évaluation opérationnelle lors d'une intervention liée aux violences intrafamiliales ; la grille d'évaluation du danger, utilisée dans le cadre de l'audition, ne répondait donc pas à la question posée.

L'épreuve de cas concret professionnel met ainsi en évidence une préparation globalement insuffisante des candidats. Dans l'ensemble, les copies révèlent une maîtrise incomplète des connaissances professionnelles attendues ainsi que des difficultés à mobiliser les savoirs nécessaires à l'analyse et au traitement de situations professionnelles concrètes.

Enfin, trop de candidats semblent se limiter à l'expérience acquise au sein de leur unité d'affectation, sans chercher à élargir leur connaissance aux autres composantes de l'institution ni aux textes qui les régissent. Cette approche restrictive constitue une limite importante dans la perspective des responsabilités auxquelles prépare le concours.

## **22 – Épreuves orales d'admission**

### **221 – Remarques d'ordre général**

De manière plus générale, il apparaît que de nombreux candidats ne s'attendent pas nécessairement au format et aux exigences de certaines épreuves.

Par ailleurs, il convient de souligner que la tenue militaire présentée par certains candidats n'est pas toujours conforme au niveau d'exigence attendu dans le cadre d'un concours recrutant de futurs officiers. Plusieurs manquements surprenants ont ainsi été relevés : galonnage ou attributs incorrects, képi d'un grade inférieur, décorations absentes ou mal positionnées, difficultés lors de la présentation individuelle. Ces aspects formels, loin d'être accessoires, participent pleinement à l'appréciation générale du candidat et doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

**222 – Épreuve d'aptitude générale** (durée 50 mn dont 20 mn de préparation – coefficient 20 – note éliminatoire < 08/20).

Les notes vont de 19,5 à 07/20 et la moyenne générale est de 11,9714/20 ( **11,9481** en 2025). 26 candidats ont reçu une note éliminatoire (26 en 2025).

**Remarques sur la forme :**

Les candidats fournissent un effort réel pour structurer leur présentation. Cette démarche méthodologique mérite d'être soulignée, car elle traduit une volonté de préparation. Dans la grande majorité des cas, la méthode de présentation est globalement maîtrisée.

Cependant, certains candidats s'imposent un plan en trois parties, alors qu'un traitement en deux parties aurait été plus pertinent. La troisième partie apparaît alors souvent artificielle. Pour un exposé de dix minutes, il est préférable de privilégier une structure simple et efficace, organisée en deux parties, chacune déclinée en deux sous-parties.

**Remarques sur le fond :**

Une dizaine d'exposés ont atteint un très bon niveau, tandis que quatre à cinq se sont révélés particulièrement insuffisants. Dans l'ensemble, le niveau apparaît moyen, voire faible.

Peu de candidats disposent d'un socle solide de culture générale. Rares sont ceux qui ont mis à profit leur préparation pour lire des ouvrages de fond, susceptibles de structurer leur pensée et d'élargir leurs horizons.

Les entretiens dirigés ayant suivi l'exposé, ainsi que les questions qui s'y rapportaient, se sont révélés globalement très intéressants.

Ils ont notamment permis de vérifier que les candidats disposaient d'une connaissance suffisante des exigences de la scolarité. Ils ont également permis d'évaluer leur détermination à servir en qualité d'officier, ainsi que leurs aptitudes humaines fondamentales, en particulier le savoir-être.

**223 – Épreuve de connaissances professionnelles** (durée 50 mn dont 20 mn de préparation - coefficient 25 - note éliminatoire < 05/20)

Les notes vont de 06 à 19,25/20 et la moyenne générale est de **12,40 /20** (12,39 en 2025).  
Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire (06 en 2025).

**Remarques sur la forme :**

Les militaires se sont globalement correctement présentés et ont bien respecté le temps imparti pour l'épreuve.

**Remarques sur le fond :**

De nombreux candidats se présentent aux épreuves, y compris lors de la troisième semaine du concours, avec des connaissances demeurant superficielles. Beaucoup semblent s'appuyer uniquement sur les acquis qu'ils estiment maîtriser, sans avoir engagé un véritable travail d'approfondissement ou de consolidation des connaissances attendues.

La préparation des candidats apparaît ainsi particulièrement hétérogène. Contrairement aux années précédentes, aucune formation administrative ne se distingue nettement par la qualité de la préparation de ses candidats.

**224 – Épreuve de langue étrangère** (durée 50mn dont 20mn de préparation – coefficient 5 – pas de note éliminatoire)

2241 – Langue anglaise : 94 candidats.

Les notes vont de 1 à 19,5 et la moyenne générale est de **6,30/20** (07,38/20 en 2025).

**Remarques sur la forme :**

Quelques candidats négligent de se présenter en langue anglaise, ou emploient des termes inappropriés.

D'autres négligent enfin d'employer le paperboard pour présenter sur feuille de papier le plan en anglais de leur analyse afférente au texte, ce qui permet pourtant de contribuer à mieux structurer leur réflexion et à donner une vue d'ensemble de leur argumentaire retenu au jury. Il est dès lors recommandé aux candidats d'employer le paperboard, en utilisant autant que faire se peut aussi les marqueurs de différentes couleurs mis à leur disposition en salle de préparation pour différencier – en les soulignant – les parties principales des sous-parties de leur argumentaire à venir.

**Remarques sur le fond :**

De nombreux candidats ne semblent pas s'être préparés, seuls ou avec l'appui de leur hiérarchie, aux exigences spécifiques de cette épreuve. Les difficultés observées concernent aussi bien la lecture à voix haute en anglais que l'exercice de traduction de l'anglais vers le français. Des lacunes importantes apparaissent également dans la capacité

à analyser un texte et à en restituer le contenu de manière structurée, au moyen d'un plan clair, précédé d'une introduction et suivi d'une conclusion.

Il en va de même pour la capacité des candidats à se présenter en langue anglaise de manière fluide et personnelle. Beaucoup éprouvent des difficultés à évoquer, avec des formulations adaptées, leur parcours professionnel, leurs motivations à rejoindre le corps des officiers de gendarmerie ou encore leurs centres d'intérêt extra-professionnels. Or, cette aptitude à parler de soi avec précision et naturel constitue un élément important de l'évaluation et permet de susciter l'intérêt du jury.

Une préparation ciblée portant sur les fondamentaux linguistiques de la langue anglaise – maîtrise des verbes irréguliers, règles syntaxiques et grammaticales, accords, emploi des connecteurs logiques notamment – permettrait pourtant d'améliorer sensiblement le niveau général avec un investissement raisonnable.

À l'inverse, l'absence totale de préparation et le recours exclusif à des acquis linguistiques parfois anciens, remontant à plusieurs années, conduisent presque systématiquement à des prestations insuffisantes et à des notes médiocres. Cette situation apparaît d'autant plus regrettable dans le cadre d'un concours où chaque point peut s'avérer déterminant.

À l'inverse, les candidats ayant consenti un véritable effort de préparation en amont obtiennent, pour certains, de bonnes voire d'excellentes notes, traduisant concrètement les bénéfices d'un travail sérieux et régulier.

2242 – langue espagnole : 8 candidats.

Les notes vont de 3,5 à 16/20 et la moyenne générale est de **8,0625/20** (8,5 en 2025).

#### **Remarques sur la forme :**

Les candidats ont bien respecté les horaires et ont fait une bonne présentation lors de leur entrée dans la salle. La majorité a utilisé le support papier pour présenter le sujet.

#### **Remarques sur le fond :**

Peu de candidats ont préparé ne serait-ce qu'une présentation personnelle (cursus professionnelle, intérêts personnels). Les difficultés commençaient parfois à la lecture du texte, ce qui a amené à un manque de compréhension du texte parfois. Il est noté de grosses difficultés sur la lecture des chiffres.

#### **Suggestions diverses :**

Bien que cette épreuve ne comporte pas de note éliminatoire, ne bénéficie pas d'un fort coefficient et ne représente pas une priorité pour les candidats, il faudrait les sensibiliser sur l'intérêt de préparer, à minima cette épreuve notamment en soulignant l'intérêt de préparer une présentation personnelle qui leur permettrait d'acquérir quelques points facilement.

2243 – Langue allemande : 1 candidat

2244 – Langue italienne : 2 candidats

La moyenne des notes des 2 candidats est de **12,5/20**.

**Remarques sur la forme :**

Les candidats maîtrisent la forme de l'épreuve à laquelle ils se sont préparés. Les deux candidats se sont impliqués dans l'épreuve.

**Remarques sur le fond :**

Il faut noter un effort de présentation du sujet et de recherche de problématique par les candidats. La maîtrise de la langue a grandement conditionné l'intelligibilité du discours et la fluidité de l'échange qui a suivi la présentation par les candidats.

**Suggestions :**

Les candidats gagneraient à écouter la radio en langue italienne et à suivre l'un des stages proposés par le département italien du CNFLIG de Rochefort pour gagner en aisance en diversifiant leur vocabulaire et en révisant au besoin les règles de grammaire mal maîtrisées. À défaut, ils peuvent avoir recours à des méthodes d'apprentissage en ligne.

**225 – Épreuves sportives** (natation ; course demi-fond ; gainage ventral et tractions ou appuis faciaux - coefficient 10 – note éliminatoire < 07/20)

Les notes vont de 4 à 19,67/20 et la moyenne générale est de 11,92/20 (**12,03/20** en 2025).

**Remarques sur le fond :**

Le niveau est très hétérogène. 4 candidats ont obtenu une note éliminatoire.

**III – CONCLUSION - PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU JURY**

**S'agissant du niveau général des candidats**, si quelques profils excellents se distinguent nettement et laissent présager de très bons officiers, le niveau moyen observé suscite néanmoins des interrogations. Le profil des militaires se présentant au concours tend à montrer qu'une part importante d'entre eux ne figure pas nécessairement parmi les gradés les plus prometteurs ou les plus investis de la gendarmerie. Plusieurs parcours apparaissent relativement linéaires et peu diversifiés, alors même que la gendarmerie offre de nombreuses opportunités d'engagement et de responsabilités, en particulier pour les jeunes gradés.

**Le général de division Nicolas MATTHÉOS**  
Président du jury